

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

juillet 2012
n° 142

LES ENQUÊTES PUBLIQUES

L'ANESTHÉSIE DES CITOYENS PAR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

Comme nous le constatons à Paris, les enquêtes publiques se multiplient. Les citoyens motivés y participent assidûment ; les commissaires enquêteurs établissent de magnifiques rapports très argumentés, assortis de réserves.



Mais leurs conclusions sont généralement favorables aux projets ! Serait-ce que leurs missions ne seraient pas reconduites s'ils concluaient au rejet des projets présentés par les autorités qui les missionnent ? Ou parce qu'ils ne veulent pas se substituer à la volonté des élus et au fameux intérêt général ? Les exemples de ce phénomène sont nombreux.

Le projet du stade Jean-Bouin avait fait l'objet de cinq réserves fondamentales qui n'ont jamais été levées. Son permis de construire a été accordé sans prise en compte du rapport d'enquête.

Le chantier du centre culturel Louis-Vuitton dans le Jardin d'Acclimatation a provoqué un rapport très réservé de la part de l'Inspection Générale du ministère de l'Environnement. Cependant, après bien des contentieux, le Conseil constitutionnel a cautionné ce viol des espaces verts inconstructibles du bois de Boulogne.

Le cas de la Tour Triangle dans le Parc des Expositions de la porte de Versailles est encore plus caricatural. Le rapport d'enquête comporte 333 pages. Trois importantes réserves y figurent : la non-prise en compte d'études de circulation suffisantes, l'accord des exposants du parc sur le projet et, fin du fin, l'ombre portée de la tour sur les immeubles riverains ! On imagine que la course du soleil pourrait être modifiée ! Néanmoins, le rapport conclut à un avis favorable sous ces réserves, alors qu'il est dit que la Tour n'est pas d'intérêt général.

D'ailleurs, les tours à Paris soulèvent l'hostilité des 150 000 Parisiens qui avaient répondu au sondage de 2007.

L'extension du stade Roland-Garros a fait l'objet d'une concertation de deux mois au cours de laquelle des centaines de personnes ont manifesté leur hostilité à ce projet. Ensuite, l'enquête publique en janvier a suscité de nombreuses interventions négatives. Le rapport d'enquête est attendu avec impatience, mais sans beaucoup d'espoir de voir triompher l'idée que cette emprise dans le Bois est illégale.

Sous couvert de démocratie participative, les enquêtes publiques sont synonymes d'anesthésie des citoyens !

François Douady
Vice-président

Après douze ans d'activité, notre président Claude Muyard fait appel à candidatures pour sa succession.
Si vous êtes intéressé pour le remplacer dans cette fonction, vous pouvez le contacter (01 45 20 29 52 - 06 88 39 44 94 ou claudio.muyard@gmail.com)

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

12 avenue Foch



Hôtel construit en 1892 par l'architecte Ernest Sanson (1836-1918) pour le Marquis de Breteuil et occupé depuis 1954 par l'ambassade d'Irlande.

L'architecte s'est inspiré du Pavillon de Hanovre édifié au milieu du XVIII^e siècle sur les Grands Boulevards par l'architecte Jean-Michel Chevotet (1698-1772) pour le Maréchal de Richelieu et déplacé dans le parc du château de Sceaux en 1930 pour laisser la place au palais Berlitz.

Si Sanson n'a pu pour des raisons d'alignement dessiner un avant-corps à la manière de son modèle, on en retrouve les puissantes consoles soutenant le balcon du premier étage où les cintres des fenêtres s'ornent de mascarons, tandis que le second étage est surmonté de balustres ornées de deux beaux groupes de putti (angelots).

La façade sur la rue (n^{os} 2 et 4 rue Rude) est plus simple. Les salles de réception sont ornées de boiseries d'époque Louis XV, provenant de l'hôtel Dodun, avec dans le grand salon des peintures allégoriques de Louis Lagrenée (1724-1805).

A l'intérieur, l'hôtel a été pourvu de tout le confort moderne avec ascenseur, monte-plats et monte-vêtements. L'emploi de poutres métalliques a permis une économie de matériaux mais aussi la réalisation de superbes espaces tel l'escalier d'honneur conçu d'après un dessin de l'architecte et mathématicien français Blondel (1618-1686). Ce dernier s'était penché dans son cours d'architecture sur la question du calcul de l'escalier, concernant la largeur et la hauteur de chaque marche, aboutissant ainsi à ce que l'on appelle « la formule Blondel ».



34 avenue Foch, 3 rue Le Sueur

L'hôtel Blumenthal-Montmorency a été construit en 1900 par l'architecte de la Sorbonne Henri-Paul Nenot (1853-1934) pour l'entrepreneur Ferdinand Blumenthal, riche propriétaire de tanneries en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. Ce dernier épousa l'américaine Cécile Pecci-Blunt qui, devenue veuve, se remaria en 1917 avec le duc de Montmorency.

Ferdinand Blumenthal ayant le goût du faste, Nenot lui dessina une version agrandie d'un hôtel particulier Louis XV orné de pilastres corinthiens colossaux et dont l'étage noble est précédé d'une terrasse gardée par deux sphinges de pierre.

L'ensemble ne manque pas d'ampleur, mais la sécheresse de ses volumes et de ses détails décoratifs ne le met pas au niveau des réalisations de son confrère Sanson. C'est actuellement la résidence de l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis.



35 avenue Foch

Immeuble de rapport en pierre de taille composé d'appartements de luxe construit en 1911 par l'architecte Charles Lefèvre dans un style emprunté au néo-classicisme. La composition monumentale est accentuée par le parement à bossage et d'imposants bow-windows débordant la toiture.

Dans le détail, la décoration est raffinée : au premier étage, les hautes fenêtres cintrées sont ornées alternativement de grands rinceaux à motifs floraux ou de têtes entourées de guirlandes, tandis que le quatrième étage est ceinturé d'un long garde-corps, à la ferronnerie très travaillée, ajoutant beaucoup d'élégance à l'ensemble.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

LA LETTRE DU PRESIDENT

Consternés par la démission, pour raison de santé, de François Douady, nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement. Et c'est en accord avec lui qu'il m'a été demandé de lui succéder.

Fondée il y a huit ans, la Coordination, sous l'impulsion de son premier président, a engrangé de grands succès et s'est rapidement fait reconnaître comme un interlocuteur crédible et incontournable pour la préservation de notre patrimoine vert et boisé.

En prenant la présidence, je suis conscient de la difficulté et de l'importance de la tâche qui nous attend avec, en particulier, le projet d'extension de Roland-Garros sur le Jardin Botanique des Serres d'Auteuil et le stade Georges-Hébert.

Au sein de nos diverses associations, nous avons déjà commencé à combattre ce projet.

Lors de la concertation publique, nous avons soulevé de nombreux points et obtenu quelques engagements qui ont été actés dans le rapport de la CNDP. De même, l'enquête publique sur le périmètre de la révision partielle du PLU pour Roland-Garros nous a permis de mettre en évidence les incompatibilités de ce projet par rapport aux règles d'urbanisme.

Il ne faut pas se faire trop d'illusions, le rapport de la Commissaire Enquêtrice, que nous attendons très prochainement, ne saurait être défavorable. Mais, là aussi, les réserves qui seront reprises dans ce rapport nous seront très utiles pour les contentieux que nous serons certainement conduits à déposer.

Il y a rarement de grandes victoires. Nous gagnerons des batailles, mais nous en perdrons d'autres... Face à l'Administration, qui est éternelle et qui a la possibilité de modifier à sa guise la réglementation pour atteindre ses objectifs, nous devons être forts, unis et persévérants.

C'est dans cet esprit que j'aborde cette présidence.

En premier lieu, il convient de rassembler le maximum d'associations et d'acteurs. Cette tâche est bien engagée : des relations ont été établies avec des associations nationales qui sont prêtes à combattre à nos côtés et participer aux dépenses. Ainsi nous serons plus forts. Nous ne serons pas toujours le leader, mais nous serons toujours présents.

Malgré la participation d'autres partenaires, nous avons besoin, pour continuer nos combats en cours et à venir, de fonds importants.

C'est pourquoi je renouvelle ici la proposition de François Douady dans la précédente lettre : les membres de nos diverses associations qui, en plus de leurs cotisations, souhaitent nous aider financièrement par un don supplémentaire ont intérêt à le verser à l'ordre de la Coordination pour profiter d'une déduction fiscale de 66 %. Ainsi 100 € au bénéfice de la Coordination ne coûteront au généreux donateur que 34 €.

Chers membres et chers amis, vous pouvez être assurés que je mettrai tout en œuvre et consacrerai toute mon énergie au succès de nos actions. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Marc Servel de Cosmi
Président de la Coordination
Administrateur de XVI^e Demain

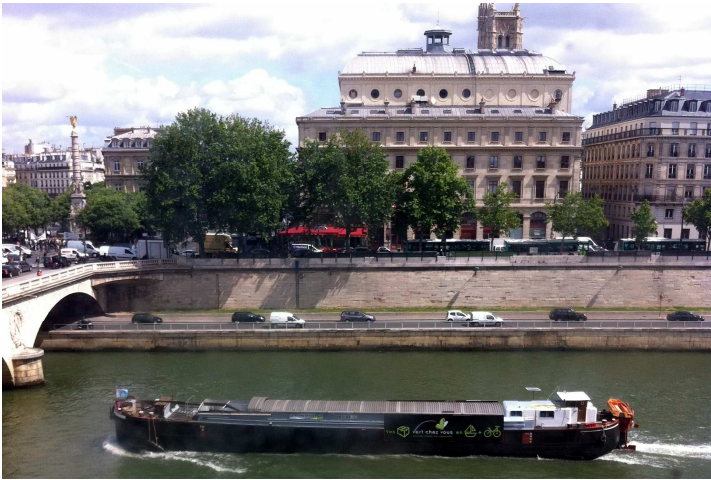
VOIES SUR BERGES

UNE VISION URBAINE MODERNE POUR PARIS ?

La question est soulevée dans le dernier numéro de la revue d'architecture « D'A », avec un dossier sur « la Seine, l'automobile et le devenir du Grand Paris ».

Le projet d'aménagement actuel visant à supprimer la circulation sur la voie express rive gauche et à la réduire sensiblement sur la voie rive droite répond-il aux problèmes de la ville actuelle et à son développement ?

La réponse est **NON**.



Parce que c'est un projet qui concerne d'abord le Paris *intra-muros*.

Parce que, sous des dehors participatifs et festifs, cette décision va renforcer la tentation de l'« entre soi » des Parisiens, notamment ceux des quartiers centraux qui ne rêvent que circulation douce, promenades au bord du fleuve et qualité de vie au détriment des activités économiques. Le risque, c'est la transformation de Paris en ghetto pour riches et en ville musée.

Parce que les problèmes à résoudre sont d'une toute autre ampleur et nécessitent des solutions à l'échelle du Grand Paris :

- la coupure entre Paris et sa banlieue
- une très forte densité urbaine du Paris historique et un problème de logements
- un réseau de transports à étendre et moderniser
- et une activité économique à maintenir.

Enfin, parce que ce projet nie l'importance de la voie Georges-Pompidou pour la traversée de Paris par les voitures. Cet aménagement qu'il faut conserver pourrait d'ailleurs être judicieusement complété, comme le suggère le rédacteur en chef de D'A, par une réappropriation des quais hauts par les piétons.

Des projets récents portés par la Ville illustrent cette difficulté à penser la croissance de la capitale dans le cadre plus large du Grand Paris : la construction du tramway qui n'a pas contribué à « recoudre » Paris avec sa première couronne, l'extension de Roland-Garros qui se fait sur place au détriment d'espaces verts et de sites classés, alors que la solution de la délocalisation aurait beaucoup mieux préservé l'avenir du stade.

Le projet des voies sur berges relève lui aussi de cette vision étriquée en niant l'importance de cet axe pour les trajets des banlieusards et en refusant de prendre en compte les besoins des Franciliens en matière de circulation.

Rappeler à toute occasion que Paris est unique au monde ne suffit pas à lui assurer la première place dans la compétition avec les autres grandes capitales. Ce n'est pas par hasard si Londres a été retenue pour les jeux Olympiques de 2012.

ROLAND-GARROS

UN CONTRE-PROJET D'EXTENSION PAR COUVERTURE DE L'A13 ?



Le 31 mai, une conférence de presse réunissant une vingtaine de journalistes a permis aux associations nationales - les Vieilles Maisons Françaises, la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Île-de-France-Environnement et France-Nature-Environnement - de proposer de couvrir 4 000 m² de l'A 13 (cf. N° 7 sur le plan) pour permettre une extension de Roland-Garros sans détruire le court n°1 et sans construire le court dans les Serres, donc grosse économie.

La balle est dans le camp de la FFT et de la Ville. De nombreuses retombées de presse sont à signaler.

RÉNOVATION DU STADE DU PARC DES PRINCES

En mai dernier, la presse a relaté les projets du QSI, Qatar Sports Investments, propriétaire du PSG qui veut rénover ou reconstruire le stade du Parc des Princes, propriété de la Ville. Le 7 juin, la décision a été prise de se contenter d'une mise aux normes de l'UEFA, l'union européenne des associations de football, pour l'Euro 2016 de football, pour un montant de 50 M€ financé par le QSI.

Il s'agit d'une trêve jusqu'en 2016 entre la Ville qui refuse toute démolition et le QSI qui veut atteindre 60 000 places grâce à cette reconstruction.

Ce projet aggraverait l'envahissement du quartier par les supporters et leurs véhicules, la saturation de la ligne n° 9, les problèmes de sécurité et les coûts de gestion pour la collectivité.

La destruction et la reconstruction d'un stade de 60 000 places reposent la question de l'implantation des grands stades en centre-ville, solution depuis longtemps abandonnée par les grandes métropoles dans le monde entier.

La délocalisation est, comme pour Roland-Garros, la solution qui devrait s'imposer.

En outre, le stade du Parc des Princes a été classé à

juste titre par le conseil de Paris, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, parmi les Protections de la Ville de Paris (PVP) que nous vous décrivons tous les trimestres dans notre bulletin.

Ainsi, il est considéré comme un « bâtiment protégé » : « *Le parc des Princes trouve son origine sportive dès le XIX^e siècle. Le projet initial était la construction d'un stade vélodrome, mais à partir de 1932, le stade perd cette affectation accueille des footballeurs et des rugbymen. La nouvelle configuration du Parc des Princes, est inaugurée en 1972 par Georges Pompidou... La structure, composée d'éléments préfabriqués à grande portée, a été assemblée sans échafaudage. La forme architecturale a permis une économie de matière et le franchissement de 50 mètres sans appui. Une toiture à grande portée et à courbure inversée, composée d'éléments métalliques suspendus aux parois, permet l'évacuation des pluies... »*

Une atteinte à cette décision nous plongerait dans l'alternative :

- Annulation par la Ville du PVP par la modification du PLU
- Recours contentieux éventuel devant le tribunal administratif de la part des associations et de Roger Taillibert, architecte du stade actuel.

DISPARITION DE NOTRE TRÉSORIER

Valère Gros, trésorier de notre association, nous a quittés brutalement le vendredi 4 mai emporté par une cruelle maladie. Depuis plus de dix ans, Valère assistait avec assiduité à nos réunions hebdomadaires du mercredi et, jusqu'à la fin, il a tenu à être présent faisant preuve d'un exceptionnel courage.

Il participait aux travaux de l'association et assumait avec rigueur les fonctions de trésorier. Il avait préparé le rapport financier pour notre assemblée générale du 9 mai qu'il n'aura pas pu présenter.

Nous apprécions tous son engagement pour les causes que nous défendions et l'intelligence courtoise qu'il manifestait dans son action.

Pour beaucoup d'entre nous, il était devenu un ami avec lequel nous partagions des activités au-delà de notre association.

Son départ est une grande perte pour XVI^e DEMAIN.

Nous adressons à son épouse nos condoléances émues et l'assurons de toute notre sympathie



MARCHEURS, PIÉTONS ET EMBARRAS DE PARIS

Il y a encore - pour combien de temps ? - des Parisiens accros à l'automobile qui continuent à circuler en voiture dans la capitale.

Les autres, et ils sont de plus en plus nombreux, utilisent les transports en commun et circulent à pied. La marche est devenue un mode de transport plus utilisé que le vélo et tout à fait comparable au bus pour les distances parcourues. Le piéton a remplacé le promeneur. Il envahit les trottoirs, qu'il soit habitant de la Ville, touriste ou résident en banlieue et travaillant *intra-muros*.

Et pourtant, dans les aménagements réalisés ces dernières années par la Ville, son importance ne semble pas vraiment prise en compte : trottoirs rétrécis pour les besoins du stationnement ou la circulation des cyclistes, multiplication des obstacles de tous ordres, à commencer par le mobilier urbain. Le piéton de Paris circule de plus en plus rarement avec aisance dans la ville.



Qui n'a jamais pesté d'être obligé de marcher en file indienne sur un trottoir étroit où il y a tout juste la place pour se croiser ? Qui n'a jamais été bousculé sans ménagement par des passants pressés ou des groupes compacts en visite ? Qui n'a jamais évité de justesse un planchiste ou un roller faisant du gymkhana entre les passants ?

L'espace urbain n'est pas extensible. Et ces derniers temps, ce sont les terrasses des lieux de restauration qui, en empiétant sur ce territoire, ont contribué à aggraver le problème. Nous en avons déjà parlé.

Les Parisiens aiment leurs cafés et les terrasses, cela fait partie du paysage et de l'art de vivre à Paris. Mais ils sont très sensibilisés sur les nuisances engendrées par cette évolution. Combien de fois en conseils de quartier avons-nous entendu des mères de famille ou des personnes âgées s'étonner des difficultés croissantes à circuler à pied !

Tous ont du mal à comprendre que depuis quelques années, car c'est un phénomène récent, on laisse certains établissements en prendre à leur aise avec les règlements, jusqu'à mettre en danger la circulation des piétons. Le laxisme ambiant incite, en effet, un nombre croissant d'établissements à transgresser les règles. Si cet état de fait est plus général dans le centre de Paris, on le constate néanmoins dans tous les arrondissements.

Un événement très récent vient d'attirer l'attention sur ce sujet sensible. La cour d'appel de Paris, le 15 mai dernier, a confirmé les décisions prises en première instance contre huit commerces de la rue Montorgueil verbalisés pour avoir occupé l'espace public avec leurs terrasses bien au-delà des limites fixées par la Ville.

Ce rappel à la règle est important, car toutes ces entorses sont perçues comme des incivilités qui contribuent à développer chez les habitants l'idée d'un abandon de l'espace public aux plus forts et donc un sentiment d'insécurité.

Dans cette affaire, il ne s'agit pas, comme certains commentateurs l'ont dit, de brimer les commerçants mais de les ramener à un comportement plus raisonnable et respectueux des cadres fixés par la loi.

APRES JEAN-BOUIN, GEORGES-HÉBERT MENACÉ

L'ASSOCIATION « HORIZON VERDURE STADE HÉBERT » MONTE AU CRÉNEAU

Georges Hébert et Jean Bouin sont des noms familiers de notre quartier grâce aux deux stades éponymes. Ces deux stades ont comme point commun d'être menacés par l'appétit grandissant des promoteurs du sport professionnel. Sur Jean-Bouin, des installations fréquemment utilisées par des amateurs ont été démolies pour la construction d'un stade de 20 000 places entièrement dévolu au rugby. Georges-Hébert est menacé de destruction complète pour qu'y soit installé le Centre National d'Entraînement (CNE) de la Fédération Française de Tennis.

Le CNE, actuellement installé sur le site historique de Roland-Garros, a pour fonction de former les jeunes élites du tennis professionnel. Dans le cadre de l'extension de Roland-Garros, la Fédération Française de Tennis (FFT) souhaite sortir le CNE du lieu du tournoi afin d'y gagner de la place. La Mairie de Paris a donné son accord pour la concession du stade Georges-Hébert.

« Horizon Verdure Stade Hébert » est une association, essentiellement composée de riverains, qui s'est constituée pour sauver ce stade au motif que ce projet est totalement opposé à l'intérêt général. Rien, en effet, ne justifie l'installation du CNE sur ce site et le projet suscite inquiétudes et mécontentements.

Les inquiétudes sont liées à l'incohérence d'un tel projet :

- Le terrain est d'ores et déjà trop exigü pour contenir correctement toutes les installations nécessaires à nos jeunes champions : salles de formation, hébergement, salles de sport, terrains de tennis couverts et découverts...pour preuve la demande de révision simplifiée du PLU afin de déroger aux règles d'urbanisme de la Ville de Paris et l'aveu même de la FFT qui parle d'une installation « au chausse-pied » !
- Le terrain est situé dans un environnement strictement urbain peu adapté à l'entraînement de sportifs de haut niveau ; il serait préférable de privilégier un espace en pleine nature.



Les mécontentements portent sur les conséquences dommageables au sein du quartier :

- Le Stade Hébert, dans sa configuration actuelle, est utilisé régulièrement par cinq mille scolaires et associatifs pour l'entraînement ou la participation à des compétitions. Le projet prévoit la construction de nouvelles installations réservées quasi-exclusivement à une quarantaine de jeunes champions de tennis
- Les « compensations » imaginées pour les scolaires, et payées par les contribuables, impliqueraient nombre de déplacements supplémentaires pour nos jeunes, posant la question de la sécurité
- L'édification de bâtiments de grande hauteur reviendrait à modifier profondément l'équilibre environnemental du quartier.

Pourquoi ôter aux jeunes du quartier un espace sportif aussi important que celui du Stade Hébert ? L'accueil du CNE pourrait être une très belle opportunité pour beaucoup de sites en France. Pourquoi ne pas l'envisager ?

« Horizon Verdure Stade Hébert » inscrit ses actions dans le prolongement et en coordination avec les associations de défense du bois de Boulogne (cf. www.horizonverdure.sitew.com/).

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME DANS LE 16^e

SUITE

1. Ensemble immobilier mitoyen de la maison de Balzac

Lors du Conseil Municipal de la Ville de Paris des 19 et 20 mars, la cession de l'ensemble immobilier des 43 et 45 rue Raynouard a été acté au profit du groupe Cegedim pour la somme de 4,55 M€ (acheté 4,1 M€ en juillet 2002).

Le projet consiste en une restauration « complète et respectueuse » du site en trois logements indépendants, à usage familial.

2. Square Sainte-Périne

Au cours de la même session, les conseillers David Alphanth et Laurence Dreyfuss ont déposé un vœu relatif aux logements de l'AP-HP de Paris, qui a été repoussé.

De quoi s'agissait-il ? Simplement de demander un moratoire sur le projet de logements de Sainte-Périne dans l'attente d'éclaircissements. Cela veut bien dire que la mairie de Paris a toujours des vues sur deux parcelles de l'AP-HP jouxtant le magnifique parc de 5,4 hectares.

Aux dernières nouvelles, l'ensemble du parc, y compris les deux parcelles sur lesquelles la construction de 200 logements avait été envisagée, étant classé en zone EVP (Espaces Verts Protégés) dans le PLU, il ne devrait rien se passer.

En revanche, il y a des études, très vagues à l'heure actuelle, pour des constructions dans le triangle des rues Chardon-Lagache, Wilhelm et Mirabeau. Rien de précis à ce jour. A suivre.

Restons vigilants afin de conserver cet espace vert si apprécié. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site Internet de Paris 16 Info qui édite un blog sur le sujet :

<http://paris16info.blogspot.com/archive/2012/03/22/pave-dans-la-marre-polemique-autour-des-logements-ap-hp-suit.html>.

3. Piscine Molitor

L'ensemble des piscines Molitor est en cours de démolition et de reconstruction. Le béton était tellement abîmé qu'il ne pouvait pas être question de le restaurer.



Une partie des façades sera conservée. Le projet, entièrement financé par la société Colony Capital, a été confié aux agences d'architecture Alain Derbesse, Jacques Rougerie et Alain-Charles Perrot.



Il comprendra deux bassins (l'un couvert de 33 mètres, l'autre à l'air libre de 46 mètres), un hôtel **** de 110 chambres, des restaurants, des commerces et un centre de santé.

Le bassin d'hiver sera accessible au public, celui d'été sera réservé aux clients de l'hôtel et du centre de santé. La Ville a promis qu'elle paiera pour permettre, dans des créneaux horaires, l'accueil des scolaires et la pratique associative. La réouverture est prévue pour fin 2013 - début 2014.

ENTRETIEN AVEC LA NOUVELLE ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Nous avons accompagné, en avril, le président de la Plateforme et la représentante de SOS Paris au Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine de Paris (STAP) pour faire la connaissance de Mme Tamelikecht nouvelle Architecte des Bâtiments de France en charge des 2^e, 9^e et 16^e arrondissements.

Le STAP de Paris est situé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France dont il dépend et qui apporte son expertise en matière d'architecture et d'urbanisme relevant de la politique de la Ville. Avec les STAP, la direction régionale est chargée du suivi des documents d'urbanisme et de la procédure de création des zones de protection du patrimoine urbain et paysager. Elle a en charge le suivi de la politique de la Ville (cf. <http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr>)

Mme Tamelikecht a prêté une grande attention à l'exposé de nos préoccupations.

Tout d'abord, la préservation du Bois dans lequel aucune construction ne devrait être possible. La protection des espaces verts urbains est autrement plus efficace dans maintes capitales étrangères, Londres, New-York, ...

Le Parlement devrait imposer un statut plus contraignant pour éviter les dérives que nous constatons actuellement (centre culturel Louis-Vuitton, extension de Roland-Garros, ...)

Ensuite, nous avons évoqué les différents chantiers ou projets de la Porte d'Auteuil (Jean-Bouin, immeubles de la gare d'Auteuil,...) qui se développent d'une façon incohérente sans plan d'urbanisme.

Enfin, en ce qui concerne les aménagements urbains, la politique de la Ville, conduite sans études préalables, aboutit à des solutions de court terme qui dégradent le cadre de vie et la qualité de vie des habitants. La mise en place des voies de bus sur des contre-allées non adaptées à un tel trafic, le développement du Vélib', sans doute souhaitable à terme, sans s'attaquer au problème de fond du stationnement des véhicules et de la multiplicité des sens uniques en sont des exemples.

Mme Tamelikecht a souhaité que nous l'alertions avec l'aide de nos adhérents, le plus en amont possible, de tous les problèmes d'aménagement et de construction dès que nous en avons connaissance et avant qu'elle en soit elle-même saisie.

* * * * *

COURRIER DES LECTEURS

Porte d'Auteuil

« Je retrouve un de mes articles daté de mars 2009 que j'avais écrit pour XVIe DEMAIN, titré le « bétonnage de la gare d'Auteuil ».

Pourtant, bien que vous connaissiez parfaitement notre association..., cela ne vous empêche pas de ne citer comme d'habitude que l'association Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne (avril 2012) comme requérante unique contre les permis de construire déposés pour le projet de la Gare d'Auteuil, en « oubliant » jusqu'à notre existence !

Il me faut rappeler également que c'est l'ex-Président de Porte d'Auteuil environnement, M. Bloch, qui avait initié

(bien avant SABB) et longuement mené jusqu'à son succès la procédure contre le projet précédent de Kaufman & Broad pour la gare d'Auteuil....

Je considère que c'est donc à vous à être attentif à ce problème d'autant que vous possédez la parole écrite. »

Claudie Fournier-Christol
Présidente

Association Porte d'Auteuil Environnement

Notre réponse : En espérant que la diffusion de ce courrier de « Porte d'Auteuil Environnement » réponde pleinement aux omissions de notre tableau récapitulatif.

DE L'ÉCOLE MILITAIRE A LA COLLINE DE CHAILLOT

LE GRAND SITE DU CHAMP DE MARS

L'association « les amis du Champ de Mars » a pour objectif la protection du Champ de Mars et la valorisation de son site (cf. <http://www.amisduchampdemars.fr/>).

Depuis mars 2009, elle participe au groupe de réflexion créé par la Ville. Seul le jardin, avec ses 30 hectares, a bénéficié d'une « charte des usages ».

L'association a établi quatre constats :

- Les Armées, qui ont la tutelle de l'École Militaire, sont toujours absentes de la réflexion engagée. L'École Militaire édiée par l'architecte Gabriel mérite d'être mise en valeur.
- Au plan patrimoine, ce site est un grand espace vert parisien classé qui se distingue clairement des autres. Ce lieu rappelle des événements prestigieux : fête de la Fédération, Déclaration des Droits de l'homme, expositions universelles... La gestion publique du site est partagée entre l'Etat (Ecole Militaire) et la Ville (Champ de Mars et Tour Eiffel).
- La gestion touristique sur ce site n'est pas maîtrisée. Avec la tour Eiffel et ses sept millions annuels de visiteurs, le Champ de Mars connaît un afflux touristique unique en France. L'ensemble du site voit passer plus de 20 millions de personnes par an et souffre de dysfonctionnements entre les espaces publics et l'exploitation commerciale de la tour Eiffel. On observe les mêmes nuisances sur les deux rives, jusqu'aux abords du Trocadéro.
- Deux aménagements importants s'annoncent à proximité du site, celui de la berge rive gauche dans le 7^e et celui du quartier Beaugrenelle dans le 15^e. Le site va se trouver coincé entre un aménagement à vocation piétonnière et le

nouveau Beaugrenelle avec ses commerces et ses dix cinémas.

L'association milite pour un vrai projet d'urbanisme, à



cheval sur les 7^e, 15^e et 16^e arrondissements, englobant la place de Fontenoy, l'École Militaire, le Champ de Mars, la tour Eiffel, la colline de Chaillot, la Seine et l'île aux cygnes. On bute sur des points essentiels comme l'acheminement et l'accueil des touristes, la circulation, les transports publics, les loisirs et les manifestations autorisées qui font du Champ de Mars une sorte de champ de foire banalisé.

Le patrimoine s'affirme comme un levier potentiel de développement. Sur un site donné, la conciliation entre sauvegarde du patrimoine, développement touristique, promenade, loisirs locaux et animation commerciale est tout à fait possible.

C'est un véritable schéma directeur d'urbanisme que l'association appelle de ses vœux pour ce grand site parisien.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard, P. Porté et Alain Derbesse, architecte.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris